

FEMME ET SYNDICAT

Promotion et intégration des femmes dans le syndicat

"Méthodologie d'intervention pour la promotion et l'intégration des femmes dans le syndicat", tel est le thème de la journée d'étude qui aura lieu aujourd'hui au siège de la Centrale syndicale. A l'initiative de la commission femmes travailleuses de l'Union générale des travailleurs algériens de la wilaya d'Alger, cette rencontre est organisée au profit de 50 militantes syndicalistes ayant des responsabilités syndicales. Selon les initiatives de cette journée d'étude, elle leur permettra de renforcer leurs capacités en matière d'organisation.

En fait, la commission des femmes travailleuses estime que l'intégration des femmes dans le syndicat constitue aujourd'hui un fait marquant dans leur organisation. Selon cette commission, elles sont actuellement des milliers élues de la base à occuper différentes fonctions syndicales.

Pour leur permettre de mieux assumer leurs tâches et d'intervenir efficacement sur le terrain de la pratique syndicale, "il est nécessaire de les encadrer en organisant à leur profit des actions de formation syndicale", souligne cette commission dans un communiqué de presse. Et d'ajouter que le but étant d'optimiser leurs rôles et leurs engagements dans la lutte contre les discriminations, les violences et les atteintes à la santé et à la sécurité sur les lieux de travail et enfin d'élever leur aptitude à diriger une section syndicale.

Des communications seront présentées. L'une d'elle portera sur "les droits juridiques de la femme travailleuse, conventions internationales et réglementation" et un autre sur la méthodologie d'intégration et de promotion des femmes dans le syndicat.

M. O.

AU MENU DE LA 4^{ème} EDITION DE LA REVUE "PARTNERS ECONOMIE"

Les transferts de savoir et de savoir-faire

Paru récemment, le 4^{ème} numéro (décembre - janvier) de la revue mensuelle d'information et d'analyses économiques *Partners Economie* a consacré de larges espaces aux diverses formes de transferts de savoir et de savoir-faire. Ainsi, cette édition a abordé ces transferts à l'aune de la coopération économique bilatérale algéro-japonaise mais aussi dans la réalisation du programme sectoriel de développement des travaux publics. En outre, cette édition est revenue sur le phénomène de "la fuite des cerveaux" et a traité des problématiques de l'appropriation et/ou la réappropriation du savoir, l'utilisation de l'expertise nationale exportée et le renforcement du potentiel de connaissances.

C. B.

MARCHE DES VALEURS MOBILIERES

62,72 milliards de dinars d'obligations émis en 2005

Selon le rapport annuel pour 2005 de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), rendu public récemment, un montant de 62,72 milliards de dinars d'obligations a été émis en 2005 contre 44,89 milliards de dinars en 2004, soit un accroissement de 40%. Ainsi, l'année 2005 peut être considérée, selon la Cosob, comme "l'année de consolidation du marché obligataire algérien", avec l'émission de 7 emprunts obligataires. Et cette autorité de régulation de relever l'arrivée sur ce marché de la première entreprise privée, le groupe Cevital qui a levé pour 5 milliards de dinars. Tout en estimant que ce fait "traduit la confiance des opérateurs économiques dans ce marché" et que ce marché montre des perspectives de développement prometteuses, la Cosob insiste, ce faisant, sur la nécessité d'y apporter des améliorations en termes de liquidités, de transparence des transactions et de diffusion de l'information. Ainsi, la Cosob œuvre à "trouver des passerelles" entre le marché obligataire et le marché boursier. Ce dernier continue (en 2005) à fonctionner avec seulement trois titres de capital et une capitalisation boursière insignifiante (10,4 milliards de dinars) dont 1,8 milliard pour le titre El-Aurassi, 5 milliards pour le titre Eriad-Sétif et 3,6 pour le titre Saidal. Ainsi, 226 ordres (tous titres confondus) ont été présentés sur le marché dont 90 en achat et 136 en vente, alors que l'année précédente (2004), 820 ordres (dont 676 ordres de vente) avaient été présentés, soit une baisse de 72,43%. Le volume global de l'offre et de la demande généré par l'activité boursière concernant l'ensemble des titres de capital est de 229 374 actions dont 200 378 en achat et 28 991

en vente. Cela étant, le cours des actions des sociétés EGH El-Aurassi et Saidal a connu un léger redressement en 2005 après une très forte chute par rapport au cours d'introduction. La société Eriad-Sétif, quant à elle, connaît de graves difficultés financières qui rendent son maintien à la cote incertain selon ce rapport.

Le plan de modernisation de la Bourse démarre ce trimestre

Dans ce contexte, la Cosob considère que l'absence d'approvisionnement du marché boursier durant plusieurs années "n'a pas manqué d'avoir un impact négatif sur la confiance des investisseurs dans les perspectives de développement d'un véritable marché financier en Algérie". Et la Cosob de recommander d'étudier l'opportunité de recourir à ce marché boursier lors de la privatisation des grandes entreprises publiques remplissant les conditions d'introduction en Bourse, en réservant une partie du capital au public investisseur. En plus d'approvisionner le marché boursier en titres nouveaux, cette approche permet de favoriser le développement de l'actionnariat public. Ce faisant, la Cosob, en concertation avec les acteurs du marché, a défini un plan de modernisation et de développement de la Bourse d'Alger.

S'étalant sur deux années, devant démarrer au premier trimestre 2007, ce plan vise à moderniser le fonctionnement de la Bourse d'Alger notamment par l'introduction d'un système de négociation électronique et à définir les actions à mettre en œuvre en vue d'un approvisionnement régulier du marché en titres nouveaux.

Chérif Bennaceur

LES PROPOSITIONS DE L'UGTA POUR LA POLITIQUE INDUSTRIELLE RENDUES PUBLIQUES

Un repositionnement et des interrogations

L'UGTA a-t-elle abandonné son soutien à la politique de privatisation, jusque là menée par les pouvoirs publics ? Cet énigmatique repositionnement est-il synonyme de changement des rapports de force au sommet de l'Etat sur la question économique ? Autant de questions qui se posent avec acuité, notamment depuis que le président de la République a annoncé publiquement la révision de la loi sur les hydrocarbures.

La nouvelle attitude observée par la Centrale syndicale sur la question industrielle est explicitée dans un document, intitulé "contribution de l'UGTA pour la politique industrielle", dont *Le Soir* a obtenu une copie. Ainsi, pour la Centrale syndicale "la nouvelle vision de la politique industrielle implique de redonner un sens aux missions de prospection, de coordination et d'incitation ainsi que les changements nécessaires des modes de pilotage pour la pérennité des entreprises et pour un développement réel de leurs activités." "La nouvelle politique industrielle soutenue par la puissance publique ne peut que tendre vers l'amélioration de la vie sociale du citoyen, du développement durable et un approfondissement de la cohésion sociale. Et à ce titre, l'intervention de la puissance publique est indispensable à toutes les étapes du déroulement des programmes de la relance industrielle, notamment la nécessité d'une coordination des acteurs, le soutien financier aux entreprises industrielles et particulièrement son intervention concernant le marché où la puissance publique peut intervenir par des commandes. Aujourd'hui, partout dans le

monde et surtout dans les pays développés, la puissance publique cherche à mettre à l'abri de la concurrence internationale dominante ses secteurs d'activité au nom de la sécurité ou de la défense des intérêts économiques nationaux", lit-on dans le document remis au chef de gouvernement en ce début de semaine.

Renversement des rapports de force syndicale ?

Ce recentrage de l'UGTA sur la question de la politique industrielle tracera-t-il, dès lors, les contours des nouveaux rapports de force au sein même de cette organisation syndicale ? Autrement dit, le courant libéral, qui à jusque-là dominé les structures organiques de la Centrale syndicale, subira-t-il les conséquences du repositionnement de l'organisation que dirige Sidi Saïd sur cette question ? En effet, à travers la contribution de l'UGTA, cette approche ressort clairement, puisqu'il est indiqué dans cette contribution que "pour la mise en place d'un tissu industriel performant, cette politique devra également viser à corriger les inégalités régionales, à fixer les populations et résorber les sous-emplois et le chômage". Question : les entreprises jusque-là dissoutes, en l'occurrence les entreprises publiques locales (EPL) et même les entreprises publiques économiques (EPE) implantées dans les wilayas de l'intérieur du pays seront-elles réhabilitées ? Mieux encore, dans le document, l'UGTA plaide pour trois schémas importants à inclure dans cette optique. Il s'agit de "développer des industries dans un cadre global, en partenariat avec les grandes entre-

prises industrielles en l'occurrence l'industrie des ciments, la pharmacie, la mécanique et l'électronique, ainsi que des industries des dérivés des hydrocarbures et le secteur énergétique." Pour les industries à caractère régional, l'UGTA cite les secteurs de l'agroalimentaire, les textiles et cuirs, les produits sidérurgiques longs, les engrais et produits phytosanitaires", alors qu'au niveau local, on évoque les "activités venant en appui à l'industrie comme les services et les PME et PMI".

Un virage à 180 degrés

Selon des observateurs de la double question économique et syndicale, la contribution de l'UGTA est considérée comme un virage à 180 degrés concernant les questions économiques. Ce renversement de situation est explicité par sa proposition concernant les mesures d'accompagnement de la politique industrielle, alors que moins d'une année de cela, l'UGTA n'a trouvé mieux que de soutenir le processus de privatisation des 1200 entreprises publiques économiques, voire n'a nullement exprimé son hostilité sur cette question. Une année après, elle plaide à travers sa contribution "pour de véritables mesures d'accompagnement de la politique industrielle à travers le traitement de l'endettement des entreprises, la mise en place de centres d'appuis techniques aux filières, le développement des actions de normalisation des produits et la consolidation des mécanismes existants, le soutien au financement des investissements de modernisation du secteur industriel par une nouvelle politique de crédit effi-

cace, le développement de l'infrastructure des télécommunications qui contribuera à faciliter le fonctionnement des échanges et à traiter rapidement les données et les informations entre les entreprises et les banques et entre les entreprises elles-mêmes, la modernisation des banques en tant que complément nécessaire et appui aux systèmes de paiement et au traitement des opérations bancaires avec les entreprises, la mobilisation de moyens publics conséquents et adéquats pour dynamiser l'ensemble du tissu industriel et l'utilisation des commandes publiques comme un levier de la relance de l'activité industrielle".

La contribution de l'UGTA indique en guise d'introduction que "l'Algérie ne peut trouver sa place dans la nouvelle division internationale que si elle prend l'initiative de mobiliser et de remobiliser ses capacités industrielles et ses potentiels de recherches". "A ce titre, la redéfinition d'une politique industrielle implique de redonner sens aux missions de prospection, de coordination et d'incitation. (...) L'Algérie peut être une puissance industrielle, notamment aujourd'hui plus que jamais, du fait qu'elle s'est libérée des contraintes de la dette extérieure, pour peu que les capacités industrielles existantes et à développer s'appuient sur un certain nombre de secteurs dans lesquels l'Algérie possède des entreprises de premier plan à l'exemple de la mécanique, la chimie, l'acier, la pharmacie, les équipements ferroviaires, l'électronique, l'agroalimentaire, le textile etc...", conclut-on.

Abder Bettache

LA CAP SE PRONONCE SUR LA REVALORISATION SALARIALE

Il revient à l'Etat d'en contrôler l'application

Des administrations et des collectivités locales n'appliquent pas, selon le président de la Confédération algérienne du patronat (CAP), Boualem M'rakech, les décisions de revalorisation salariale et des pensions, prises lors de la dernière rencontre tripartite (gouvernement - UGTA - patronat). Selon le président de la CAP, qui a animé hier à l'hôtel El-Aurassi un point de presse, il revient à l'Etat de contrôler l'application de cette revalorisation et, le cas échéant, de prendre des sanctions contre les parties qui ne l'appliquent pas. Cela, Boualem M'rakech d'en appeler et à une politique salariale à long terme et à une démarche d'optimisation fiscale. En effet, les charges fiscales et parafiscales des entreprises restent trop importantes, selon lui, même s'il s'est exprimé évasivement sur la baisse de l'IRG qui relève du choix politique. Revenant sur la signature du pacte économique et social, négocié selon lui à l'impulsion de la CAP, Boualem M'rakech a affirmé que ce pacte répond entre 85% et 90% aux attentes

des entreprises. Estimant que si ce pacte est appliqué à 50% au bout de quatre ans de mise en œuvre, ce sera "une super-performance", le président de la CAP a prôné la poursuite du débat sur ce pacte qui ne constitue pas une fin en soi mais une étape dans le processus de promotion de l'entrepreneuriat et de développement économique. Pour Boualem M'rakech, le plus important concernant ce pacte n'est pas son coût mais les mécanismes de son application notamment en matière de revalorisation du salaire minimum. Par ailleurs, le président de la CAP a annoncé l'installation officielle à Marrakech, le 17 février 2007, date anniversaire du lancement de l'Union du Maghreb arabe (UMA), de l'Union maghrébine des employeurs (UME). Une union qui regroupe les cinq importantes organisations patronales du Maghreb (la CAP pour l'Algérie, l'Uéica pour la Tunisie, la Confédération des hommes d'affaires de Libye, la Confédération générale des entrepreneurs du Maroc et la Confédération

générale du patronat de Mauritanie). Celle-ci, dont les statuts et le règlement interne ont été finalisés, dotée d'un secrétariat permanent et dont le siège devrait être basé à Alger, Boualem M'rakech se montrant évasif à ce propos, devrait permettre de dépasser les clivages, d'ordre politique qui freinent actuellement la construction maghrébine. En effet, la réouverture des frontières terrestres algéro-marocaines relève fondamentalement de la volonté politique pour Boualem M'rakech, optimiste quant à un accord bilatéral mais selon lequel "le politique reste le politique. Nous nous prononçons uniquement dans un cadre proprement économique". De fait, cette UME devrait contribuer à renforcer la compétitivité régionale, favoriser pour la première fois les capacités d'exportation de l'Algérie et permettre de rééquilibrer la balance commerciale, au profit de notre pays, par le biais de la création de joint-ventures entre les opérateurs économiques maghrébins.

C. B.